

<https://enseignants.se-unsas.org/Tests-d-aptitude-physique-en-6e-l-eps-est-une-discipline-scolaire-pas-une>



enseignants de l'Unsa



Tests d'aptitude physique en 6e : l'EPS est une discipline scolaire, pas une médecine !

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 4 avril 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'annonce par la ministre de tests d'aptitude physique en sixième effectués par les enseignants d'EPS témoigne une fois de plus de la méconnaissance et du mépris d'une discipline réduite par le ministère à son volet Santé. Pour le SE-Unsa, l'EPS ne doit pas être une variable d'ajustement.

Une mauvaise solution à un vrai problème

La sédentarité des jeunes et ses conséquences sur leur santé font beaucoup parler et inquiètent à juste titre le ministère de l'Éducation nationale. L'École, lieu d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté, a un rôle à jouer dans la prévention des comportements ayant des effets négatifs sur la santé et le bien-être des plus jeunes.

Le problème, c'est qu'au lieu d'envisager des solutions avec les membres de la communauté éducative, dont les enseignants, le ministère a pour habitude d'imposer des dispositifs qui tendent à détourner l'École de son rôle premier, voire s'en éloignent en externalisant les compétences des enseignants pour les confier à des acteurs du monde sportif ou associatif, par exemple.

L'EPS s'est ainsi vue menacée, ces dernières années, par des dispositifs tels que les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré, ou les 2 h de sport en plus au collège. Dans les deux cas, il s'agit d'un détournement de l'EPS réduite alors à une activité physique dans un objectif de santé.

À chaque fois, la participation des enseignants (professeurs des écoles et d'EPS) est exigée, mais dans un rôle qui les place en position de simples exécutants des directives ministérielles. Ainsi, ni les enseignants, ni l'EPS, ni l'Usep dans le 1er degré notamment ne sont bénéficiaires de ces dispositifs, qui profitent aux clubs sportifs ou à d'autres associations qui ne sont pas forcément celles que l'on souhaiterait.

Pour en finir avec la confusion EPS et sport santé

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans la même mouvance : demander aux enseignants d'EPS de procéder à des tests d'aptitude physique sur les élèves de sixième n'a aucun lien avec l'EPS et son programme qui, s'il contient bien un volet *Santé*, n'en fait pas l'alpha et l'oméga de la discipline. Les enseignants d'EPS ne sont pas des médecins !

Par ailleurs, quelles conséquences pour les élèves qui « échoueraient » à ces tests ? Se verront-ils prescrire davantage de cours d'EPS ? Pourrait-on imaginer que le ministère propose davantage d'EPS du cycle 3 au lycée ? Qu'il se décide enfin à renforcer la place de l'EPS dans la formation initiale et continue des professeurs des écoles ? Qu'il facilite l'accès à des infrastructures décentes pour tous les élèves ?

Il y a malheureusement fort à parier que le ministère cherchera à renforcer les dispositifs cités plus haut ou à valoriser d'autres types d'externalisation comme la démarche Icaps (Intervention centrée sur la discipline et la sédentarité), tous tournés vers le sport santé.

L'avis du SE-Unsa

Plutôt que de valoriser l'EPS et une activité physique et sportive générant du plaisir et construit sur des valeurs, et donc du bien-être, le ministère envisage une pratique physique uniquement dirigée vers la santé et considère les enseignants d'EPS comme de simples exécutants. Il est certainement plus simple de multiplier les dispositifs cosmétiques que de faire confiance à l'École et à ses enseignants. Si c'est là l'*Héritage* des JOP 2024 pour l'EPS, elle n'en sera pas plus riche.